

Chapitre 3 : la linguistique énonciative

COURS 1

Introduction.

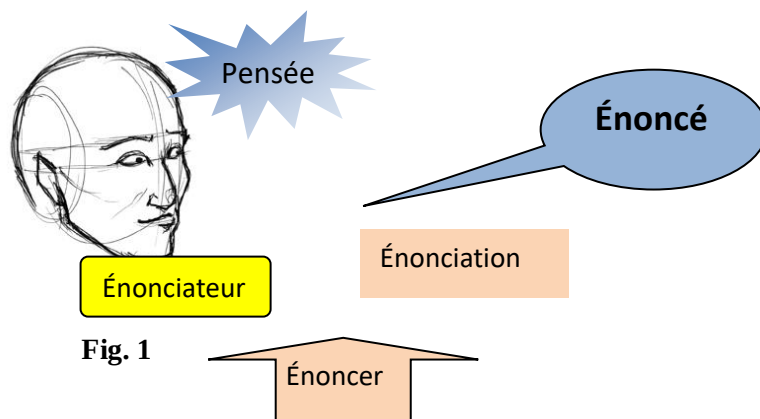
Le courant de la linguistique énonciative s'inscrit dans le prolongement de la grammaire structurale des années 60-70. Il approfondit les concepts mis en place dans les années 50 et 60 par le linguiste **Emile Benveniste**. Son principal objectif s'efforce **de tenir compte de la position de l'énonciateur, du locuteur dans la production d'un énoncé donné**. Dans ce sens, la langue n'est plus considérée comme un objet inerte. Le linguiste a une **conception dynamique** de la langue qui n'est plus un simple puzzle **mais une stratégie, un agencement conscient et réfléchi des diverses pièces de la langue**. « L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » **E. Benveniste**, *Problème de linguistique II*, p80.

1. Qu'est-ce qu'énoncer, énoncé, énonciation et énonciateur ?

Selon l'acception du dictionnaire, « *énoncer* » est un verbe transitif qui désigne : exprimer sa pensée, la rendre par des mots. Quant à « *énonciation* », le nom désigne dans son sens le plus large : une action, une manière d'énoncer ; fait d'être énoncé. En linguistique, c'est une production d'un « *énoncé* ». Ce dernier, se définit comme une action d'énoncer ; ce qui est énoncé.

Linguistiquement, il désigne l'ensemble des éléments de communication ayant une signification qui se suffit à elle-même¹. Cependant, le vocable « énonciateur » ne figure pas dans un dictionnaire encyclopédique ; il est plutôt le propre des disciplines de spécialité telles que la linguistique, l'analyse du discours et les sciences du langage.

Ces définitions du dictionnaire démontrent que les trois concepts sont intimement liés et représentent une relation d'ordre inductif. C'est-à-dire lorsque le locuteur énonce, cet acte est ce que l'on appelle énonciation et le produit est un énoncé (figure 1)



Dominique Maingueneau rejoint la définition du dictionnaire dans son sens le plus large et avance que l'**Énoncé** est le *produit* de l'acte de l'énonciation. De son caractère *polysémique*, le concept d'**Énoncé** varie de sens d'un domaine à un autre, souligne le linguiste.

Pour Charaudeau, « énoncer » correspond à « *l'acte de langage, qui, se compose d'un 'propos référentiel' qui est enchâssé dans un Point de vue énonciatif du sujet parlant, le tout s'intégrant dans une*

¹ Dictionnaire HACHETTE, op.cit p 542

situation de communication »². En d'autres termes, *énoncer* est synonyme d'*acte de langage* qui émane d'un sujet parlant ayant pour but d'organiser les « *catégories de la langue* » ; l'*énoncé* représente le *propos référentiel* et le *point de vue énonciatif du sujet* se rapporte à l'*énonciation* en elle-même ; le tout est dirigé vers un *interlocuteur* qui est censé avoir (dans la plupart du temps) à son tour des propos. Dans cette perspective, le linguiste distingue alors trois fonctions du « Mode Énonciatif » :

1. **un rapport d'influence** instauré entre locuteur et interlocuteur dans le sens où le locuteur *implique* son interlocuteur à travers ses propos et *agit* sur son comportement. Cette action est désignée par la « *valeur illocutoire* » chez Austin, ou encore la « *la force illocutoire* » chez Searle ; voire les fonctions *expressive* et *conative* chez Jakobson.
2. **le point de vue** du locuteur est annoncé à travers lequel il transmet ses propos dans un but précis.
3. l'Énonciatif **témoigne de la parole de l'autre-tiers**. Ici, on se réfère à l'objet de l'énonciation traité par les interlocuteurs.

En syntaxe, le terme *Énoncé* est défini « *comme l'unité de communication élémentaire, une séquence verbale douée de sens et syntaxiquement complète* »³. D'ailleurs, *énoncé* est très souvent opposé à la *phrase* où cette dernière est représentée comme un type d'énoncé. Ainsi : « **la vie change avec Orange** » (pub7) ou encore la firme « **si Siemens!** » (pub17), voire « (un sifflement [pssst]) » sont autant des *énoncés*. Toutefois, étant donné que la syntaxe est une branche de la linguistique, elle n'aborde en aucun cas l'*énonciation* ; considérant cette dernière le propre des autres disciplines telles que la pragmatique dans le sens où la linguistique s'acharne à étudier la *langue* (ici l'énoncé) et non le *langage* (ici l'énonciation), en l'occurrence le produit et non l'acte. Même Saussure, dans son *cours de linguistique générale*⁴, a parlé de la *parole* (énonciation), la définissant comme un acte individuel et personnel qui participe pleinement à la langue, mais ne se laisse pas y intégrer ; ce qui en fait le propre de la linguistique⁵.

J.Dubois, de son côté, donne une définition de l'énonciation qui a tendance à être souvent confondue avec celle de la *Modalisation*. Selon lui, « *l'énonciation est définie comme l'attitude du sujet parlant en face de son énoncé* »⁶ ; quant à la *Modalisation*, elle « *définit la marque que le sujet ne cesse de donner à son énoncé* »⁷. En effet, adopter une attitude envers son énoncé ou attribuer une marque à son énoncé est une opération plutôt ambiguë à distinguer. Dubois aurait, probablement à cette époque, eu une perspective plus ou moins large de ces concepts étant donné qu'il était parmi les précurseurs de ce domaine à côté d'Émile Benveniste, M. Foucault et d'autres.

En 1970, sous une autre optique, TZVETAN Todorov, dans son article *Problèmes de l'énonciation*, aborde la relation qui existe entre Énoncé et Énonciation et s'oppose à l'idée de la séparation de ces deux concepts qui font l'objet de plusieurs disciplines l'une aussi différente et indépendante que les autres. Il affirme à ces propos que

² Charaudeau, 1992, op.cit, p 648

³ Maingueneau, D., 1996, op.cit, p 36

⁴ Saussure, F., 1916/1972/1985/1995, *Cours de linguistique générale*, Payot et Rivages, Paris

⁵ Idem, p. 37

⁶ Dubois, J., 1969, « *énoncé et énonciation* », in *langage*, 13, 100_110, cité par Charaudeau, Maingueneau, 2002, op.cit, p 382

⁷ Idem, p. 382

« L'exercice de la parole n'est pas une activité purement individuelle et chaotique, donc inconnaissable ; il existe une part irréductible de l'énonciation, mais à côté d'elle il en est d'autres qui se laissent concevoir comme répétition, jeu, convention »⁸

Dans sa perspective, l'auteur cherche à unifier les différentes approches quant aux règles de l'énonciation ainsi que les différents champs de leur application.

Pour comprendre l'ensemble de ces conjonctures définitionnelles, il n'est probablement pas facultatif de rappeler que le courant de l'énoncé et de l'énonciation s'inscrit dans le prolongement de la grammaire structurale des années 60 et 70 fondée par Wells, Harris, Pike, et bien d'autres. En effet, le courant énonciatif était déjà mis en place dans les années 50 et 60 par le linguiste français Émile Benveniste (1902-1976). Ce dernier définit l'énonciation comme étant une « mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation »⁹ et ne s'éloigne pas entièrement de l'acception de la parole chez Saussure qui la considère comme un « fait momentané »¹⁰, la « partie individuelle du langage (...) la parole est à la fois l'instrument et le produit de la langue (...) –elle est- la somme de ce que les gens disent ; (...) les manifestations en sont individuelles et momentanées »¹¹. Cependant, les fondateurs de ce concept n'ont pas beaucoup bavardé sur le sujet de cet acte, à savoir « l'énonciateur ».

Où est donc passé l'Énonciateur ?

Dans une perspective énonciative, la notion d'« énonciateur », souvent liée à celle de locuteur ou de sujet parlant, doit son intégration comme concept à A. Culioli qui l'a associée à celle de Co-énonciateur. En effet, cette notion n'a pas été vraiment traitée dans les travaux des précurseurs du domaine (C.Bally, E. Benveniste) ; pourtant le concept est intimement lié à ceux d'énoncé et d'énonciation. Cette situation a suscité d'ailleurs des interrogations sur les raisons de cette omission. Un peu plus tard, l'explication est immédiatement associée au concept de « **subjectivité** » dans la mesure où ce dernier et celui d'« énonciateur » sont diamétralement inséparables. D'ailleurs, Charaudeau et Maingueneau soulignent qu'il existe un nombre important de critères liés à cette *subjectivité* en citant les différents types de sujets, parmi eux :

- **Sujet producteur effectif de l'énoncé.** Ici, les linguistes se réfèrent au locuteur en tant qu'« être psychosocial »¹².
- **Sujet organisateur du dire.** Ce sujet s'occupe de la *mise en scène du langage* précédemment réalisée par le *sujet producteur effectif*.
- **Sujet responsable de l'acte de langage.** C'est l'annonceur même de l'énoncé ; celui qui réalise l'acte de parole.
- **Sujet source de point de vue.** À la réalisation d'un acte de langage, celui-là oriente le discours en fonction d'une visée discursive (le but d'un message)

⁸ TZVETAN Todorov, *Problèmes de l'énonciation*, in *langage*, 5e année, n° 17, 1970, l'énonciation, pp. 3-11,

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1970_num_5_17_2571 (consulté le 10/12/2014)

⁹ Benveniste Émile. L'appareil formel de l'énonciation. In: *Langages*, 5e année, n°17, 1970. pp. 12-18. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1970_num_5_17_2572 (consulté le 10/12/2014)

¹⁰ Nerlich Brigitte. M., « *langue et parole* ». In *Histoire Épistémologie Langage*. Tome 10, fascicule 2, 1988. Antoine Meillet et la linguistique de son temps. pp. 99-108.doi : 10.3406/hel.1988.2264 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hel_0750-8069_1988_num_10_2_2264 (consulté le 10/12/2014)

¹¹ Saussure, F, 1916/1972/1985/1995, op.cit, p 32

¹²Cette dénomination est utilisée par Charaudeau dans le circuit externe de son dispositif de mise en scène du langage

- **Sujet point d'origine des repérages déictiques.** À ce niveau, le sujet renvoie à un *réfèrent* dont l'identification se fait par rapport à la situation dans laquelle il se trouve ; H. Reichenbach (1947) désigne cette situation par l'*entourage spatio-temporel*.
- **Sujet opposé à un autre sujet dans l'altérité fondatrice de l'échange linguistique.** Ici un second sujet adhère à l'échange linguistique.

C'est de cette diversité typologique que sont nés deux pôles opposés : celui qui opte pour cette diversité statutaire liée à la subjectivité et un autre qui est pour l'unicité de l'instance énonciatrice dans le sens où celle-ci se représente seulement par différentes dénominations (locuteur, énonciateur, sujet parlant). Toutefois, les linguistes ne se sont pas séparés au niveau de cette opposition, bien au contraire, leurs travaux ont trouvé un pont intermédiaire pour une double approche. D'abord, Benveniste (1966) expose son interprétation dans son analyse de l'énonciation : « je signifie ». Pour le linguiste, la lecture de ce « je » se fait selon deux manières distinctes :

- (1) Un « je » qui se réfère à un « énonciateur » dans son image la plus basique qui désigne un « sujet parlant » de qui émane cette production verbale sans aucune autre spécification.
- (2) Un « je » qui témoigne de la trace de la présence d'une instance énonciatrice dépendante de l'acte d'énonciation.

Ensuite, la même distinction a été conceptualisée par O. Ducrot. Ce dernier parle de l'existence d'un couple « locuteur-L / locuteur-λ ». Le premier, à savoir le « locuteur-L » désigne « *le responsable de l'énonciation considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété* »¹³ ; alors que le second « locuteur-λ » se rapporte à un « *être du monde* » qui possède d'autres propriétés et qui est à la source de l'énonciation.

L'énonciateur occupe donc et même pour un laps de temps déterminé, un statut « privilégié » par rapport à son interlocuteur qui ne fait que le suivre dans son acte. À travers le concept de « subjectivité », l'énonciateur dirige son discours de l'intérieur (niveau textuel) et de l'extérieur (niveau contextuel). Cette faveur s'accomplit au fur et à mesure de l'énonciation, qu'elle soit écrite ou orale.

Toutefois, la dépendance de l'interlocuteur est liée à un choix dans la mesure où celui-ci décide d'interrompre l'énonciateur en lui coupant la parole, en arrêtant la lecture d'un document ou en changeant de chaîne dans le cas d'un support télévisé. Il en est à titre d'exemple le cas du discours publicitaire dans lequel le public dépendrait de l'énonciation du publicitaire jusqu'au moment où le téléspectateur décide de suspendre la transmission en changeant par exemple de chaîne ou en éteignant son téléviseur.

2. Les embrayeurs et les déictiques

Le concept d' « *embrayeur* » dérivé d'embrayage appelé également « *déictique* », « *expressions sui-référentielles* », « *token-reflexives* » ou encore « *symboles indexicaux* », est une traduction française de N. Ruwet du mot anglais « *shifter* ». Ce dernier, figurant chez Jespersen, est paru dans le vocabulaire de Jakobson, en 1963, qui l'utilise dans les quatre types de relations entre code et message, à savoir le message qui renvoie au code.

Jakobson explique à ces propos que « *la signification générale d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message* »¹⁴. Autrement dit, le contexte linguistique constitue, selon le

¹³ Ducrot, O. 1984, *Le Dire et le dit*, ed. Minuit, Paris, p199, cité par Charaudeau, Maingueneau, 2002, op.cit, p 223

¹⁴ Jakobson, R., 1963, *Essais de linguistique générale*, Minuit, Paris, cité par Charaudeau, P, Maingueneau, D, 2014, Op cit., P 212.

linguiste, le repère par excellence de toute interprétation d'un embrayeur. C'est le cas des référents de tous les pronoms personnels ; par exemple, le « vous » dans un énoncé désigne un (des) destinataire(s) du message. Cependant, la pragmatique n'a pas vraiment partagé la vision de Jakobson quant à son expression de « *référence* ». Pour cette discipline, l'expression est usée dans une autre dimension, celle de la référence temporelle dans la pragmatique cognitive.

Les embrayeurs et les déictiques constituent **les aspects indiciels du langage**.

« Je » et « ici » demandent que le locuteur soit connu

« Maintenant » demande que le temps de l'énoncé soit connu

Dans un énoncé, certains mots peuvent renvoyer à l'acte et aux circonstances d'énonciation, ex :

(1) Je viendrai ici demain,

(2) Paul partit là-bas le lendemain.

Dans le premier énoncé : chaque mot renvoie à l'énonciation.

Je = énonciateur

Viendrai + demain = futur par référence au moment où est énoncée cette phrase.

Ici = par référence à l'endroit où se trouve l'énonciateur (je).

Dans le second énoncé, nous ne possédons aucun renseignement sur l'énonciation.

Ces mots font le lien entre l'énoncé et l'énonciation et n'ont de sens qu'en rapport avec les circonstances de l'énonciation.

Embrayer signifie couramment établir la communication entre les mots

Les embrayeurs peuvent être classés en 3 types ou repères :

-le repère subjectif

-le repère spatial

-le repère temporel

a) Les embrayeurs subjectifs :

a-1) Les pronoms personnels

a-2) Les pronoms possessifs

Il, elle, ils, elles sont **représentants et anaphoriques**.

Je, tu, nous, vous **ne sont pas anaphoriques** et ne sont pas commutables avec un nom (je viens n'est pas commutable avec *Paul vient) et entrent dans le cadre de l'énonciation.

b) Les embrayeurs temporels :

Il existe deux types d'embrayeurs temporels :

-certains temps verbaux

-certains adverbes ou groupes nominaux adverbiaux

b-1)-Les temps verbaux :

Le temps par excellence de l'énonciation est le présent.

Cependant, le temps de l'énonciation et le temps linguistique ne coïncident pas toujours, ex :

« Je suis absente cet après-midi »

Temps de l'énonciation : quelques secondes

Temps linguistique : 4 ou 5 heures.

Seuls les verbes qui expriment l'acte au moment où celui-ci a lieu font coïncider temps de l'énonciation et temps linguistique : ce sont les **verbes performatifs**, ex :

Je te baptise

Je déclare la séance ouverte

Je vous nomme chevalier de la légion d'honneur

Les temps qui ont pour référence le moment de l'énonciation sont :

-le passé composé (marqueur d'antériorité)

-le présent

-le futur simple du présent (marqueur de postériorité)

b-2) Les circonstanciels temporels :

Hier, aujourd'hui, demain, maintenant qui ont pour repère le moment de l'énonciation

Contrairement à : ce jour-là, le lendemain, la semaine suivante..., qui ont pour repère le moment de l'énoncé.

Exemples :

Il se réveilla tard. **La veille** il **avait fait** la fête.

(« avait fait » et « la veille » marquent l'antériorité par rapport au passé simple : se réveilla, moment de l'énoncé)

« Il est malade **aujourd'hui**. **Hier**, il **a mangé** des huîtres ».

(hier et a mangé marquent l'antériorité par rapport à aujourd'hui, moment de l'énonciation).

c) Les embrayeurs spatiaux :

Les déictiques :

Certains linguistes utilisent le terme de déictique au lieu d'embrayeur.

Le mot grec (deiktikos) signifie démonstratif et vient du substantif deixis, l'acte de montrer. Toutefois il semble plus judicieux de garder l'appellation **déictique** pour les embrayeurs qui peuvent s'accompagner, de la part du locuteur, d'un geste de monstration. C'est le cas des démonstratifs.

c-1) Les démonstratifs et adverbess de lieu :

Ex1 : Viens **ici**.

L'adverbe de lieu renvoie au lieu où je me trouve en tant que locuteur. Je peux aussi joindre le geste à la parole.

Ex2 : Donne-moi **ça**.

Le pronom démonstratif –ça- désigne un objet se trouvant dans le lieu où se situe l'échange. Le geste peut aussi accompagner la parole.

Je peux dire : Donne-moi ça et ça et ça aussi.

Je ne peux pas dire : viens ici et ici et ici.

D'où le terme de déictique qui est le mieux approprié.

d) Les adverbess d'énonciation :

Ces adverbess sont incidents non à l'énoncé mais à l'énonciation.

Fonctionnement et rôle :

1-Il est gravement **malade**

2-Il **marche** lentement

3-Je suis très **vivement** intéressé.

4-Il est probablement **chez sa cousine**

5-Heureusement, il est arrivé à temps = si je parle franchement.

Dans les trois premiers énoncés, l'adverbe porte sur un élément dont il modifie le sens.

Dans l'énoncé 4, l'adverbe porte sur l'ensemble de l'énoncé.

Enoncé 5 : l'adverbe porte sur l'énonciation.

Lorsqu'on parle, on utilise fréquemment des adverbes d'énonciation ou des infinitifs prépositionnels qui ont la même valeur :

Honnêtement, sincèrement, vraiment, pour parler net, Pour être franc,...

oo

Ces adverbes représentent souvent le démarrage d'un raisonnement :

Si je dois être franc, honnête, dire la vérité...

Puisque tu me demandes d'être franc...

La position de l'adverbe a une incidence sémantique sur l'énoncé

oo

3. Les modalisateurs d'énoncé

Les **modalisateurs d'énoncé** sont des mots ou expressions qui traduisent **la position du locuteur** vis-à-vis de ce qu'il dit.

Ils indiquent le **degré de certitude, doute, subjectivité, évaluation**, etc.

◆ Exemples et explications :

- **Sans doute** : exprime une probabilité forte, mais pas une certitude.
Ex. : "Il viendra sans doute demain." → le locuteur pense que c'est probable.
- **Certainement / Sûrement** : expriment une certitude ou quasi-certitude.
Ex. : "Il viendra certainement." → le locuteur affirme fortement.
- **Selon moi** : exprime une opinion personnelle.
Ex. : "Selon moi, cette solution est meilleure." → marque la subjectivité.
- **D'ailleurs** : ajoute un argument ou renforce le point de vue.
Ex. : "Cette idée fonctionne ; d'ailleurs, elle a déjà été testée."

Rôle : Ces mots modifient la force, l'orientation ou la valeur du message.

Ils montrent que le locuteur n'est pas neutre : il s'implique, nuance, évalue.

3.1 Toutes les modalités de phrases portent des modalisations

Chaque **type de phrase** exprime aussi une attitude du locuteur : donner un ordre, exprimer un doute, poser une question, affirmer, s'exclamer...

◆ La phrase interrogative

→ Elle traduit un **doute**, une **demande d'information**, une **incertitude**.

Ex. : "Viendra-t-il demain ?" → le locuteur ne sait pas.

◆ La phrase injonctive

→ Elle marque une **volonté**, un **ordre**, un **conseil**, une **interdiction**.

Ex. : “*Fermez la porte !*” → *modalité autoritaire*.

◆ La phrase exclamative

→ Elle exprime un **sentiment**, une **émotion**, une **évaluation**.

Ex. : “*Comme il fait beau !*” → *admiration*.

◆ La phrase déclarative

→ Elle sert à **affirmer**, **constater**, **informer**.

Ex. : “*Il fait beau aujourd’hui.*”

Même ici, il peut y avoir modalisation :

“*Il fait **probablement** beau.*”

Rôle : La modalité choisie renseigne sur l’état d’esprit du locuteur et sur l’intention communicative.

3.2. Pourquoi un énoncé ne peut pas être compris isolément ?

Ce passage traite de l’idée essentielle en linguistique énonciative :

Un énoncé prend sens seulement dans un réseau d’autres énoncés possibles.

◆ Explication

Quand un locuteur parle, il **fait un choix** parmi plusieurs formulations possibles.

Ce choix dépend de :

- la **situation d’énonciation** (qui parle, à qui, quand, où, pourquoi),
- l’effet recherché (convaincre, nuancer, atténuer, renforcer),
- les connaissances partagées entre interlocuteurs.

◆ Exemple concret :

Énoncé produit :

→ “Il viendra sans doute.”

Énoncés possibles mais non choisis :

- “Il viendra.” (certitude)
- “Il ne viendra pas.”
- “Penses-tu qu’il viendra ?”
- “Il viendra sûrement !”
- “Peut-être qu’il viendra.”

Le sens exact de l'énoncé choisi ne se comprend qu'en relation avec **toutes les autres options évitées**.

Le locuteur **modalise** donc son discours en choisissant une formulation plutôt qu'une autre.

En résumé

- Un énoncé n'est jamais neutre : il porte la marque de la subjectivité du locuteur.
- Les **modalisateurs** (mots/expression) + les **modalités de phrase** (interrogative, injonctive...) servent à exprimer cette subjectivité.
- La **situation d'énonciation** guide le choix parmi plusieurs formulations possibles.
- Chaque formulation crée un sens particulier et oriente l'interprétation.